



Certificat

Traitement des bois en oeuvre et des constructions

Numéro TB 198-10
validité du 12/11/2015
au 11/11/2016

Situation administrative et juridique

Date de création : 15/02/1991
Forme juridique : SARL

Capital : 150 000
Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2003B01520

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 451 399 273 00015
Code NACE : 1610B
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité travaux :
QBE 0310004523

Assurance Responsabilité civile :
QBE 0310004523

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2014

Dénomination sociale : STRB

25 RUE LA FONTAINE
ZA LA FERRIERE
BP 14214
35342 LIFFRE CEDEX

Téléphone : 02 99 68 68 68

Portable :

Responsabilité légale : LE CLERC CHRISTOPHE

Fax : 02 99 68 66 05

Responsable Technique : LECLERC CHRISTOPHE

Site internet : www.strb.fr

E-mail : info@strb.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	10	EFF2A	1 208 942	CA4
Dans l'activité	10	EFF2	906 642	CA4

Certification traitement des bois

Code	Intitulé (voir détails au verso)	Date d'attribution(*)	Date d'échéance
1522	Traitement curatif contre les insectes à larves xylophages	20/11/2014	11/11/2016
1532	Traitement curatif contre les champignons lignivores, dont la mèche	20/11/2014	11/11/2016

(*) ou du plus récent renouvellement

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée et jugée conforme aux exigences du référentiel pour l'attribution et le suivi des certifications traitement des bois en oeuvre et des constructions applicable à la date de l'évaluation.
En conséquence de quoi, il lui est délivré le présent certificat.

Le Président de la commission

Régis ACCART

Le Président de Qualibat

Alain MAUGARD



Certificat

Traitement des bois en oeuvre et des constructions

Ce certificat comporte l'ensemble des informations recueillies et contrôlées sur l'entité certifiée, notamment :

Situation administrative et juridique : Sont mentionnés sous cette rubrique la date de création, la dénomination sociale, la forme juridique, le capital social, la responsabilité légale, le numéro de registre de commerce ou de répertoire des métiers, le code NACE, le numéro de caisse de congés payés, les assurances responsabilité travaux et civile, la situation fiscale et sociale, ainsi que le numéro SIRET, le responsable technique et les coordonnées complètes de l'établissement concerné.

Classification globale et partielle : Sont indiqués l'effectif réel moyen de l'établissement ainsi que son chiffre d'affaires hors taxes et leur classement dans des catégories (tableaux ci-après) et les moyens humains mobilisables dans l'activité pour laquelle il est certifié.

Chiffre d'affaires annuel (H.T.)	Classification	Effectif moyen annuel	Classification
Moins de 250k€	CA 1	1 à 5	EFF 1
de 250k€ à 500k€	CA 2	6 à 20	EFF 2
de 500k€ à 1 M€	CA 3	21 à 50	EFF 3
de 1 M€ à 1,50 M€	CA 4	51 à 100	EFF 4
de 1,50 M€ à 2,50 M€	CA 5	101 à 300	EFF 5
de 2,50 M€ à 6,50 M€	CA 6	Plus de 300	EFF 6
de 6,50 M€ à 13 M€	CA 7		
de 13 M€ à 26 M€	CA 8		
de 26 M€ à 65 M€	CA 9		
de 65 M€ à 130 M€	CA 10		
Plus de 130 M€	CA 11		

Certification :

La certification atteste, d'une part, la capacité technique de l'établissement à réaliser des travaux dans une activité donnée et d'autre part son respect d'un ensemble d'exigences définies dans un référentiel.

Date d'attribution et d'échéance :

Sont mentionnées la date à laquelle la certification a été attribuée (ou de son plus récent renouvellement) et la date d'échéance.

Durée et suivi :

La ou les certifications sont attribuées pour une période de 4 ans (à titre quadriennal) ou de 2 ans (à titre probatoire) et sont soumises à des audits in situ réguliers. Chaque année, un certificat est délivré à l'établissement titulaire d'une ou plusieurs certifications en cours de validité, dans la mesure où celui-ci a satisfait les obligations du contrôle annuel et de l'audit périodique.

Contenu des certifications	1522 Traitement curatif contre les insectes à larves xylophages	1523 Traitement curatif contre les termites	1532 Traitement curatif contre les champignons lignivores, dont la méréule
Entreprise qui, possédant un bureau d'études (1), réalise le traitement curatif des bois en oeuvre et des constructions	contre les insectes à larves xylophages	contre les termites	contre les champignons lignivores (par exemple, méréule)
Ces travaux comprennent :			
- le diagnostic, s'il n'a pas déjà été assuré par un tiers qualifié et indépendant,			
- la prescription, y compris le signalement des pièces paraissant douteuses avant et après intervention,		et les travaux d'assainissement de la construction éventuellement à réaliser,	
- la préparation des supports,			
- la réalisation du traitement	sondage, bûchage, brossage, dépoussiérage, etc.	épandage, injection, forage, infiltration, creusement de tranchées, etc.	piquage (pour les murs), brûlage (sols et murs), brossage et bûchage (pour le bois), épandage, injection, etc.
- le nettoyage du chantier,			
- la gestion des déchets,			
L'entreprise offre une garantie aux clients liée aux performances des produits utilisés.			
L'entreprise peut, par ailleurs, assurer la réalisation de traitements préventifs		avant et après la construction	

(1) Le bureau d'étude de l'entreprise doit comprendre au moins un technicien (qui peut être le chef d'entreprise) ayant 3 ans de pratique dans une profession du bâtiment (gros oeuvre, charpente, menuiserie).

Mention pose de Pièges Termites :

Cette mention peut être attribuée en complément de la seule certification 1523.

Elle traduit le savoir-faire de l'entreprise dans une technique spécifique de contrôle ou d'éradication de colonies de termites.